



La Berrichonne Châteauroux Athlétique Club



La Charte de l'Athlète

Droits

- *L'athlète participe aux séances pour son loisir afin d'être en mesure de maintenir, voire améliorer son niveau dans les différentes disciplines d'athlétisme qui lui sont proposées par son entraîneur.*
- *L'athlète a le droit au respect de la part des autres athlètes et des entraîneurs ou tout autre membre du club.*
- *L'athlète peut utiliser la salle de musculation mais uniquement en présence d'un entraîneur et aux heures fixées par la convention entre le propriétaire du stade et le club.*
- *L'athlète peut s'exprimer posément pour signaler un problème et rechercher une solution à celui-ci avec l'aide de l'entraîneur afin d'obtenir un meilleur comportement d'un autre athlète et ou intervenir lors d'une situation qui pourrait être dangereuse.*
- *L'athlète peut s'informer sur la vie du club, participer à la vie du club.*
- *L'athlète peut participer aux compétitions (sauf avis contraire du club en cas de mauvais comportement)*
- *L'athlète peut participer aux formations d'officiels, dirigeants, entraîneurs avec l'accord du club.*



La Berrichonne Châteauroux Athlétique Club



Devoirs

- *L'athlète doit le respect aux autres athlètes, aux entraîneurs et autres encadrants de son club mais aussi des autres clubs lors des compétitions.*
- *L'athlète doit respecter les horaires des entraînements.*
- *L'athlète doit laisser son portable, MP3... hors de la piste en le laissant à son entraîneur ou dans les casiers dédiés à cet effet (Le port d'écouteurs est interdit sur un terrain d'athlétisme par l'IAF)*
- *L'athlète doit respecter les règles générales de sécurité et particulières liées à l'athlétisme :*
 - *Toujours regarder avant de traverser la piste*
 - *Toujours courir derrière les cages de lancers*
 - *Ne jamais franchir une haie en sens inverse*
 - *Toujours porter un gilet ou tenue à haute visibilité pour les sorties hors stade*
- *Toute demande de tout ordre au club ne sera prise en compte qu'avec une confirmation écrite adressée par mail, à laberri.athle36@gmail.com*
- *oLes parents d'athlètes mineurs (hors Baby) s'engagent à faire participer à minima leur(s) enfant(s) à 2 compétitions par saison :*
 - *saison hivernale : cross et salle*
 - *saison estivale : piste*

La présente charte vaut pour règlement intérieur, en prenant ma licence j'accepte de ce fait cette charte.